



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Visibilité du sport féminin dans les médias

Question écrite n° 5643

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le manque de visibilité du sport féminin dans les médias, en particulier en matière de retransmissions télévisées des rencontres sportives. Déclarée grande cause du quinquennat par le Gouvernement, l'égalité entre les femmes et les hommes s'entend également dans le monde sportif. Selon une étude du CSA, la place du sport féminin n'occupait que 7 % du volume horaire de diffusion des retransmissions sportives en 2012. Cette place est aujourd'hui estimée à hauteur de 16 % à 20 %. Bien que l'on constate une certaine amélioration, le traitement médiatique actuel, à la fois télévisuel et dans la presse spécialisée, est encore loin de refléter la réalité de la pratique sportive féminine, environ 64 % des femmes pratiquant en effet une activité sportive régulière et près de 6 millions de femmes sont licenciées d'un club, sur un total de près de 15 millions de licences délivrées. Dans ce contexte et au vu des grandes rencontres sportives à venir en France, telles que les jeux olympiques en 2024, ou la coupe du monde féminine de football en 2019, il est essentiel que la pratique sportive féminine soit plus visible dans les médias, et que des rencontres ou compétitions féminines soient diffusées au même titre que les celles de leurs homologues masculins, aux heures de grande écoute sur les grandes chaînes de télévision. Un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises par le CSA, notamment le dispositif « Les 4 saisons du sport féminin » en collaboration notamment avec le ministère des sports. Dans ce cadre, elle lui demande d'abord si les événements de ce type seront reconduits pour l'année 2018 et l'interroge sur les actions concrètes que le ministère des sports a spécifiquement mises en place, en lien avec les instances audiovisuelles en vue de favoriser la diffusion des rencontres sportives féminines.

Texte de la réponse

L'augmentation du nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives est un des objectifs prioritaires de la feuille de route de la ministre des sports. Cet objectif ne pourra être atteint sans assurer l'égalité d'accès de chacun et chacune à la pratique sportive. Les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport sont significatives avec des résultats concrets. Entre 2012 et 2016, la progression de la pratique sportive licenciée est tirée par l'augmentation des licences féminines (+ 355 000 licences et 38 % de licences féminines contre 37 %); les missions de directeur technique national ont été confiées à 12 femmes contre 7 lors de la précédente olympiade ; entre 2012 et 2016, le nombre de sportives de haut niveau (catégorie Elite) a augmenté de près de 3 % contre une augmentation de moins d'1 % chez les hommes. Bien que significatifs, ces résultats méritent d'être confortés. Pour cela, l'ensemble des acteurs concernés est mobilisé pour parvenir à un développement d'une pratique sportive mixte. La conférence permanente du sport féminin, créée par la loi du 1er mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, a été installée le 5 septembre 2017 par la ministre des sports. Cette instance représente le lieu d'échanges et de débats adapté car elle a la particularité de rassembler l'ensemble de ces acteurs : sportifs, personnalités médiatiques, économiques, institutionnels... Instrument de veille, force de propositions compte tenu de la qualité de ses membres, elle est l'outil d'appui du ministère pour proposer des évolutions. A ce titre, la première mesure concrète proposée par la Conférence permanente du

sport féminin a porté sur la médiatisation du sport féminin. L'opération « sport féminin toujours », organisée les 10 et 11 février 2018, a constitué un évènement d'envergure nationale sur la médiatisation du sport féminin. Cette opération a mobilisé et impliqué tous les supports de communication qu'ils soient audiovisuels, radiophoniques, relevant de la presse écrite ou encore du numérique. En outre, un fonds de soutien à la production d'images sportives a été créé en 2014 auprès du centre national pour le développement du sport (CNDS) et a pour objet de contribuer au financement des coûts de production de rencontres « phares » de sports émergents, de sports féminins ou de sport handicap. Cette aide financière est un investissement destiné à donner, par une diffusion gratuite subventionnée, une valeur à un marché non encore existant. Le fonds s'adresse aux organismes non lucratifs qui doivent présenter un projet global de production / diffusion en partenariat avec un diffuseur TV gratuit. Opérationnel depuis le second trimestre 2014, ce fonds a permis de soutenir 119 projets depuis sa création pour un montant de 2,63 M€. Parmi ces projets, un montant de 917K€ a été alloué à des projets liés à la pratique sportive féminine. L'accueil, en France, de deux évènements sportifs féminins internationaux - Championnat d'Europe de Hand-Ball féminin en 2018 et Coupe du Monde de football féminin en 2019 – seront également de formidables opportunités pour assurer la médiatisation du sport féminin. La Conférence permanente du sport féminin prépare en outre des préconisations pour que cette médiatisation soit pérenne et permette de structurer une pratique sportive équilibrée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5643

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1357

Réponse publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6452